



Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION INTER AIDE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 44 Rue de la Paroisse
78000 Versailles

SIREN : 319 060 372

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION INTER AIDE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 44 Rue de la Paroisse
78000 Versailles

SIREN : 319 060 372

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association INTER AIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTER AIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points ci-dessous, exposé dans l'annexe :

- Aux paragraphes 3.3.11 et 5.2 et relatif à la justification de la comptabilisation des subventions lors de la réception des fonds, dérogeant ainsi au principe comptable de la comptabilisation des subventions pour leur intégralité lors de la notification des subventions.

- Le Paragraphe 3.2 de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger. Cette présentation résulte de la première application du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 16 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Réda MEKOUAR

BILAN ACTIF au 31 Décembre 2023

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	8 747,95	4 141,92	4 606,03	0,00
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau	24 273,02	22 786,99	1 486,03	542,74
Immobilisations financières				313 329,11
Titres immobilisés	305 000,00		305 000,00	
Prêt au personnel			0,00	
Dépôt de garantie	8 329,11		8 329,11	
Total I	346 350,08	26 928,91	319 421,17	313 871,85
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances sur les programmes	1 320 358,63		1 320 358,63	1 690 555,81
Autres	135 789,80		135 789,80	191 226,46
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie	2 827 038,91		2 827 038,91	1 485 495,20
Disponibilités	1 079 685,96		1 079 685,96	391 529,15
Charges constatées d'avance	36 237,80		36 237,80	26 579,89
Total II	5 399 111,10		5 399 111,10	3 785 386,51
Ecart de conversion Actif			0,00	
TOTAL GENERAL	5 745 461,18	26 928,91	5 718 532,27	4 099 258,36

BILAN PASSIF au 31 Décembre 2023

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</i>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 159 251,53	1 152 386,89
Excédent ou déficit de l'exercice	31 365,00	6 864,64
Situation nette (sous total)	1 190 616,53	1 159 251,53
Total I	1 190 616,53	1 159 251,53
<i>FONDS REPORTEES ET DEDIES</i>		
Fonds dédiés	4 251 185,70	2 561 869,34
Total II	4 251 185,70	2 561 869,34
<i>PROVISIONS</i>		
Provisions pour risques de change	53 356,00	0,00
Total III	53 356,00	0,00
<i>DETTES</i>		
Dettes fiscales et sociales	127 959,50	184 763,75
Autres dettes	95 414,54	193 373,74
Produits constatés d'avance		
Total IV	223 374,04	378 137,49
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL	5 718 532,27	4 099 258,36

COMPTÉ de RESULTAT au 31 Décembre 2023

	Imputé aux programmes	Hors programmes	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS d'EXPLOITATION				
Cotisations		90,00	90,00	240,00
Concours publics	7 086 492,35		7 086 492,35	3 697 444,23
Dons manuels	270 773,88		270 773,88	196 530,27
Legs ou donations	0,00		0,00	908 121,00
Contributions financières	3 365 772,12		3 365 772,12	3 324 209,23
Utilisation des fonds dédiés	2 561 869,34		2 561 869,34	3 662 726,87
Autres produits			0,00	868 239,03
Total I	13 284 907,69	90,00	13 284 997,69	12 657 510,63
CHARGES d'EXPLOITATION				
Achats	16 349,32		16 349,32	12 188,54
Autres charges externes	248 376,29		248 376,29	328 426,81
Aides financières	7 165 982,84		7 165 982,84	8 345 085,60
Impôts, taxes et versements assimilés	65 319,30		65 319,30	63 092,98
Salaires et traitements	1 557 919,91		1 557 919,91	1 444 388,30
Charges sociales	327 453,56		327 453,56	373 564,96
Dotations aux amortissements	704,47		704,47	310,50
Reports en fonds dédiés	4 251 185,70		4 251 185,70	2 561 869,34
Autres charges	370 197,18		370 197,18	0,00
Total II	14 003 488,57	0,00	14 003 488,57	13 128 927,03
1. Résultat d'Exploitation (I - II)	-718 580,88	90,00	-718 490,88	-471 416,40
PRODUITS FINANCIERS				
Autres produits financiers	717 845,40	32 724,00	750 569,40	621 285,04
Reprise sur provisions	807,62		807,62	70,48
Total III	718 653,02	32 724,00	751 377,02	621 355,52
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	72,14		72,14	62,28
Total IV	72,14	0,00	72,14	62,28
2. Résultat financier (III - IV)	718 580,88	32 724,00	751 304,88	621 293,24
3. Résultat courant (I - II + III - IV)	0,00	32 814,00	32 814,00	149 876,84
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur cession d'éléments d'actif			0,00	765 591,80
Total V	0,00	0,00	0,00	765 591,80
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Valeur comptable des actifs reçus par legs ou donations			0,00	908 121,00
Total VI	0,00	0,00	0,00	908 121,00
4. Résultat exceptionnel (V - VI)	0,00	0,00	0,00	-142 529,20
Impôt sur les sociétés		1 449,00	1 449,00	483,00
EXCEDENT	0,00	31 365,00	31 365,00	6 864,64
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE sur le TERRAIN				
Dons en nature			0,00	0,00
Prestations en nature	244 798,05		244 798,05	85 324,00
Bénévolat	732 791,40		732 791,40	389 667,00
Total	977 589,45		977 589,45	474 991,00
CHARGES des CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE sur le TERRAIN				
Mises à disposition gratuite de biens			0,00	0,00
Prestations en nature	244 798,05		244 798,05	85 324,00
Personnel bénévole	732 791,40		732 791,40	389 667,00
Total	977 589,45		977 589,45	474 991,00

ASSOCIATION INTER AIDE

ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I – PREAMBULE : Présentation de l'association et de ses missions

1.1 – Objet social

L'association Inter Aide, association loi du 1^{er} Juillet 1901, déclarée le 24 Avril 1980 a pour objet d'aider des familles particulièrement défavorisées à améliorer leurs conditions de vie, leur état de santé et leur niveau de formation, dans le respect de la Charte annexée à ses statuts. Elle a notamment pour objet de concevoir, de lancer et de suivre des programmes concrets de développement dans certaines régions de pays en développement.

1.2 – Nature et périmètre des activités

L'association intervient dans 7 pays : Ethiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Malawi, Mozambique et Sierra Léone dans les domaines d'activités suivants : l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agriculture, la santé et l'éducation.

Dans le respect des lois et de la doctrine fiscale, Inter Aide organise et contrôle à partir de la France, des actions à caractère humanitaire à l'étranger. Elle finance directement, ou en lien avec des partenaires locaux liés par convention, les actions entreprises et est en mesure de justifier de manière détaillée, les dépenses engagées dans les pays d'intervention. Compte tenu des financements de bailleurs publics, les dépenses des actions menées font régulièrement l'objet d'audits spécifiques.

1.3 – Description des moyens mis en œuvre

Pour mener à bien ses programmes, l'association a un effectif salarié de 40 personnes : 29 personnes au siège et 11 expatriés auxquels s'ajoutent 21 expatriés sous statut VSI et 4 expatriées en service civique qui interviennent tous dans les missions sur le terrain.

Inter Aide bénéficie de subventions de la part de partenaires institutionnels (AFD, GIZ...), de collectivités territoriales (Agences de l'Eau, municipalités ...); de contributions financières et de mécénat de la part de fondations d'entreprise et familiale, de fonds de dotations; de dons de donateurs privés et des cotisations de ses membres. L'association ne fait pas de campagne d'appel public à la générosité; les fonds sont sollicités grâce aux contacts et aux amis de l'association et de ses membres.

Inter Aide est administrée par un directoire d'1 personne et un conseil de surveillance de 7 personnes.

1.4 – Présentation du compte de "résultat" sous une forme adaptée à l'activité de l'association

Afin de respecter le Règlement ANC 2018-06, le compte de résultat conforme à ce nouveau Règlement est présenté à la suite du bilan. Il était, au cours des exercices soumis au Règlement 99-02, mis en fin d'annexe. Une présentation du compte de résultat plus représentative de l'activité figure au § 4.2.5 de l'annexe. Cette présentation du compte de "résultat" a toujours été considérée par la gouvernance de l'association comme plus adaptée à l'activité de l'association, et plus représentative de sa mission. Elle permet de rendre plus lisible les flux de l'exercice, et distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Cette présentation du compte de "résultat" fait apparaître les flux générés par l'activité de l'association sur l'année, en y reprenant les données des comptes de programmes.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » dont le résultat est à zéro, puisque les ressources reçues sont toutes affectées à la mission de l'association. Les ressources et charges hors programmes sont les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion (résultat de l'exercice), historiquement réservé à l'augmentation des fonds propres.

- Le titre « **Ressources Affectées aux Programmes** » comprend les financements et produits financiers dédiés aux programmes et reçus sur l'exercice, augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice précédent et de ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et augmenté du solde de financements non utilisés sur l'exercice précédent.

- Le titre « **Charges Affectées aux Programmes**^[1] » comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes. »

II – Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 – Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2023 a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- Des niveaux d'insécurité alimentaire particulièrement forts au Malawi et à Madagascar limitant les capacités d'implication des familles les plus vulnérables, mais sans remettre en cause l'atteinte des objectifs attendus.
- Le retard d'une année pris pour le versement de la première tranche de la CP Agro (AFD) en attendant de trouver un compromis au niveau de l'AFD sur les questions de criblages de bénéficiaires nécessitant le préfinancement des activités (5 pays concernés) sur une année.
- La fin de la collaboration avec le LED, partenaire financier historique qui réoriente ses priorités d'intervention.
- En Haïti, le contexte sécuritaire demeure très compliqué, obligeant des interruptions temporaires de certaines actions sans remettre en cause leur réalisation ou leur pertinence.
- Le remplacement prévu de certains collaborateurs, engagés depuis longtemps auprès de l'association.

2.2 – Evénements postérieurs à la clôture

- Néant

III – Dispositions générales : cadre légal de référence et principes et méthodes comptables

^[1] Il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final des pourcentages de dépenses terrain et de frais de structure (voir note (B) du compte de "résultat").

3.1 – Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux autres dispositions du règlement 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association déroge aux principes comptables sur la comptabilisation des subventions tel qu'expliqué aux § 3.3.11 et 5.2.

3.2 – Changement de méthode comptable

L'article 4 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République précise les mentions à faire figurer dans l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau synthétique présenté à la page 20 du présent document.

3.3 – Règles générales appliquées aux principaux postes du bilan et du compte de résultat

3.3.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels informatiques comptabilisés à leur coût historique d'acquisition et amortis en linéaire sur 1 an.

3.3.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du siège de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Matériel de bureau : linéaire sur 3 à 7 ans.
- Agencements et installations : linéaire sur 10 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 3 ans.

L'association n'atteint pas les seuils pour appliquer les nouveaux règlements sur les actifs.

Les matériels achetés pour les programmes sont enregistrés dans la comptabilité des programmes. N'appartenant pas à Inter Aide car restant la propriété des programmes et des partenaires locaux, ils ne doivent pas être considérés comme des actifs de l'association et sont donc passés en charges par les envois de fonds.

3.3.3 - Immobilisations financières

Elles sont constituées de 20 000 parts sociales du Crédit Coopératif (305 000 €) et du dépôt de garantie sur le loyer des locaux du siège (8 329.11 €).

3.3.4 - Créances et dettes sur programmes

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds.
Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminués des dépenses effectuées par pays.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus (cf. détail par pays § 4.1.3).

Les montants présentés en créances à l'actif correspondent à un niveau de dépenses cumulées supérieur aux financements reçus (cf. § 4.2.2), mais pour lesquels des fonds restent à recevoir (cf. § 3.3.11 et 5.2).

A l'inverse, les montants présentés au passif correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements reçus et sont inscrits en fonds dédiés (cf. § 4.2.3).

3.3.5 - Disponibilités

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

3.3.6 - Fonds associatifs

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- les différentes lignes de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, sont mouvementées lors de l'affectation approuvée par l'Assemblée Générale.

3.3.7 - Fonds reportés et dédiés

Lorsque les financements institutionnels et dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « Fonds reportés et dédiés aux programmes ».

Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice sont exclusivement dédiés au financement des programmes. L'affectation à une action précise, ou un programme déterminé, est effectuée en fonction des besoins.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte Utilisation des fonds dédiés ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées aux programmes par les bailleurs de fonds privés ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».

3.3.8 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes

Il s'agit des charges dues au 31 décembre et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux factures non reçues des fournisseurs et aux charges de personnel (congrés payés, frais).

3.3.9 – Ressources affectées aux programmes

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "reports en fonds dédiés". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements encaissés, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées" (cf. § 3.3.11 et 5.2).

3.3.10 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et font l'objet d'une inscription en comptabilité en comptes 8. Le détail de ces contributions figurent au point 5.4.

3.3.11 - Subventions

Par dérogation aux principes comptables, les subventions reçues des financeurs publics ne sont pas comptabilisées lors de la notification d'attribution de la subvention, mais lors de la réception des fonds. Ce choix est motivé par la typologie des pays d'interventions et les incertitudes sur le terme des projets et les dépenses qui seront effectivement réalisées. Le montant des subventions attribuées mais non encaissées est mentionné au § 5.2 de l'annexe : « engagements hors bilan » et s'élève à 8 237 437,40 euros au 31/12/2023.

IV - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

4.1 – Notes relatives au bilan

4.1.1 - Immobilisations brutes et amortissements

Immobilisations	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Incorporelles	3 748	5 000		8 748
Corporelles	23 019	1 254		24 273
Financières	313 329			313 329
Total	340 096	6 254		346 350

Amortissements	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Incorporelles	3 748	394		4 142
Corporelles	22 477	310		22 787
Financières				
Total	26 225	704		26 929

Total net	313 871	5 550		319 421
------------------	----------------	--------------	--	----------------

4.1.2 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

4.1.3 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes

Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante.

4.1.3 - REPARTITION RESSOURCES & CHARGES PROGRAMMES 2023

	SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 20 - 30	SALAIRES RESP.PROG. 40	VOYAGES RESP.PROG. 50	MISSIONS SUIVIS 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90 - 95 - 96	CHARGES Gales EUR. 91 - 93 - 94	TOTAL DEPENSES	VARIATION 2023	SOLDE 2022	SOLDE 2023		
												Créances sur les Programmes	Fonds dédiés aux Programmes	
Madagascar Rural	1865384,23	1331177,88	164192,60	32717,65	31635,75	86244,70	205149,51	19438,32	1890456,47	-24472,18	33753,12	9280,94	-220582,80	229863,74
Ethiopie	4176185,08	2321203,42	82841,58	11467,43	40583,27	103678,26	228589,04	23770,16	2818113,10	1358051,98	-876650,66	481401,32	-361224,31	842635,53
Sierra Leone	929879,30	602433,32	83435,59	5323,06	20280,38	67789,03	82331,32	8765,19	870338,15	59541,75	-105656,14	-46114,44	-55133,79	49078,35
Malawi	1983270,67	1110877,11	201246,58	19995,82	32115,78	33389,54	121613,03	15751,39	1534989,25	448281,42	-27723,46	420559,26	-358990,12	779546,38
Mozambique	985295,84	476605,32	125938,50	32414,02	13057,97	31408,11	63084,71	8132,94	770621,57	214674,27	-37056,71	177617,56	-152846,41	330283,37
Guinée	381951,45	222512,06	52663,94	4220,16	13227,09	19686,75	3367,55	3367,55	351601,32	30190,13	32444,74	62634,87	-2964,71	65593,58
Haiti	659028,55	778660,31	91357,47	10503,55	17609,69	79900,84	110890,54	11753,78	1180676,12	-441847,57	715804,87	274157,30	-128810,80	402368,10
Prospections	8360,50	945,00	10317,6	0,00	538,96	5660,65			8374,29	-5,09	0,00	-5,69		
Subv. dédiées aux Programmes	414899,43								414899,43		1136397,52	1551296,95	-5,69	1551296,95
Programmes Inter-Aide	11404893,75	6944414,42	822698,18	116641,69	168926,73	427917,94	867771,92	96979,33	9345370,21	1059513,54	871313,53	2930827,07	-1320358,63	4251185,70
Programmes gérés par ATIA	35000,00								36000,00					
TOTAUX	11440893,75	6880414,42	822698,18	116641,69	168926,73	427917,94	867771,92	96979,33	9381370,21	1059513,54	871313,53	2930827,07	-1320358,63	4251185,70
Renvois de "résultat" présentation Gestion (a)	(1)	(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(6)	(6)		(3)		(2)	(2)
Renvois annexe													422	422

Les références renvoient au « compte de résultat – présentation de gestion » figurant au § 4.2.5 de cette annexe

4.1.4 - Comptes de régularisation « actif »

Les charges constatées d'avance figurant à l'actif du bilan sont liées à la gestion courante de l'association et correspondent à des dépenses engagées se rapportant à l'exercice suivant :

Nature des charges	2023	2022
Abonnements	54.12	53.14
Maintenance	819.78	708.80
Billets d'avion	27 451.14	17 980.33
Contribution couverture sociale SCD	6 020.34	6 202.00
Assurances multirisque et rapatriement	31.31	31.29
Droits d'utilisation logiciel de paye	1 432.43	467.32
Location copieur	176.11	170.97
Autres	252.57	966.04
Total	36 237.80	26 579.89

4.1.5 – Tableau de variation des fonds propres - (Règlement. ANC 2018-06 art. 431-5)

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	1 152 386.89	6 864.64			1 159 251.53
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	6 864.64	-	31 365	6 864.64	31 365
SITUATION NETTE	1 159 251.53				1 190 616.53
Subventions d'investissement nettes					
Provisions règlementées					
TOTAL GENERAL	1 159 251.53				1 190 616.53

L'Assemblée Générale du 22 avril 2023 a décidé d'affecter l'excédent de l'exercice 2022, soit 6 864.64 euros, au fonds pour lancement de nouveaux programmes.

4.1.6 - Tableau de variation des fonds dédiés - (Règlement. ANC 2018-06 art. 431-6)

Variation des Fonds Dédiés issu de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés	2 561 869	4 251 186	2 561 869			4 251 186	
TOTAL	2 561 869	4 251 186	2 561 869			4 251 186	

4.1.7 - Charges à payer

Les charges à payer calculées au 31/12/23 se décomposent comme suit :

	2023	2022
Congés payés	51 681.79	48 814.33
Honoraires	53 775.87	23 954.64
Autres	6 754.04	459.50
Total	112 211.70	73 596.68

4.2 – Notes relatives au compte de "résultat" (présentation de gestion § 4.2.5)

4.2.1 – Financements et produits financiers affectés aux programmes reçus en France sur l'exercice

Les financements et produits financiers, reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent respectivement à 10 690 314,35 € et 750 569,40 € et sont détaillés, par pays, dans le tableau relatif aux programmes – cf. 4.1.3. Ils se répartissent ainsi ²:

- Dons privés :	4 354 391,40 euros soit	38,06 %
- Union Européenne :	104 310,00 euros soit	00,91 %
- Agence Française de Développement	5 677 585,00 euros soit	49,63 %
- Autres financeurs publics	1 304 597,35 euros soit	11,40 %

Les dons privés proviennent de fondations, de fonds de dotation, de donations temporaires d'usufruit, d'entreprises et de particuliers.

4.2.2 – Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées s'élèvent à 1 320 358,63 € et correspondent à la contrepartie des « Créances programmes » figurant au bilan.

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les versements étaient à recevoir à la date de la clôture et dont certains ont été reçus depuis.

Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

4.2.3 – Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions du pays d'intervention, à la date de clôture des comptes et s'élèvent à 4 251 185,70 €. Ce montant est mentionné dans le poste « Fonds dédiés » inscrit au passif du bilan.

² En tenant compte des 1 157 557 € d'apports locaux (recettes et subventions locales et contributions volontaires en nature), les pourcentages se répartissent ainsi : 43,59 % de dons privés, 0,83 % de financements de l'Union Européenne, 45,07 % de l'Agence Française de Développement et 10,52 % d'autres financeurs publics.

4.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds	5 463 234,72
Achats et services faits en France pour le terrain	<u>1 417 179,70</u>
Sous-Total	6 880 414,42
Voyages et assurances responsables de programmes	116 641,69
Missions de suivi	<u>168 926,05</u>
TOTAL	7 165 982,16

Le détail de ces montants par pays figure dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 4.1.3.

4.2.5 – COMPTE de RESULTAT : Présentation de Gestion au 31 décembre 2023

POSTES	Renvois (a)	%	2023	2022
RESSOURCES AFFECTEES AUX PROGRAMMES				
Financements programmes reçus sur l'exercice	(1)		10 723 038,35	7 983 775,53
Produits financiers affectés aux programmes	(1)		717 845,40	614 177,40
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		1 320 358,63	1 690 555,81
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-1 690 555,81	-822 316,78
Report en fonds dédiés	(2)		-4 251 185,70	-2 561 869,34
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)		2 561 869,34	3 662 726,87
Total Ressources affectées aux programmes (A)			9 381 370,21	10 567 049,49
CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		7 165 982,84	8 345 085,60
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		6 054,84	6 263,27
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		350 052,49	407 181,21
Indemnités du personnel sous contrat de volontaire	(5)		328 241,00	337 846,03
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié & indem VSI (resp.de prog.)	(5)		138 349,85	119 242,21
Total Charges directement imputées aux programmes		85,15%	7 988 681,02	9 215 618,32
Achats	(6)		16 349,32	12 084,83
Services extérieurs	(6)		63 813,68	64 020,68
Autres services extérieurs	(6)		16 847,34	111 159,30
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		59 264,46	56 829,71
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		818 356,15	793 549,79
Charges sociales sursalaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		421 911,25	313 484,56
Dotation aux amortissements & provisions	(6)		-3 117,53	310,50
Reprise de provision financière	(6)		-807,62	-70,48
Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)		14,84%	1 392 617,05	1 351 368,89
Charges financières affectées aux programmes	(6)	0,00%	72,14	62,28
Total des Charges affectées aux programmes (A)	(8)	100%	9 381 370,21	10 567 049,49
SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES				
			0,00	0,00
Cotisations des membres			90,00	240,00
Produits financiers			32 724,00	7 107,64
Reprise provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement				
RESSOURCES HORS PROGRAMMES			32 814,00	7 347,64
Impôt sur produits financiers			1 449,00	483,00
CHARGES HORS PROGRAMMES			1 449,00	483,00
EXCÉDENT NET DE GESTION			31 365,00	6 864,64

(a) Renvois figurant sur le tableau "4.1.3 - Répartition ressources et charges programmes 2022" dans l'annexe des comptes.

(A) Hors financements, ressources et charges locales.

(B) En tenant compte des dépenses faites sur apports locaux (900 036 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 10,98 %.

(C) Cette somme englobe 132 219 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.

V – AUTRES INFORMATIONS

5.1 – Effectifs au 31/12/2023

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres	40
Employés	

L'association emploie également 21 volontaires sous statut VSI et 4 en service civique.

5.2 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite ont été estimés et provisionnés au 31 décembre.

Engagements reçus

Par dérogation aux principes comptables prévus par l'ANC, la part des subventions notifiées mais non encore encaissées n'est pas comptabilisée. Ce choix est motivé par la typologie des pays d'interventions et les incertitudes sur le terme des projets et les dépenses qui seront effectivement réalisées. Au 31 décembre, le montant total des fonds restant à recevoir au cours des 2 à 3 prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés, s'élève à 8 237 437 euros dont 6 437 355 euros de subventions.

Les engagements reçus de donation d'usufruit ne sont pas comptabilisés compte tenu de l'écart potentiel entre l'évaluation initiale et les montants réellement perçus. En conséquence, les versements d'usufruit sont inscrits en produits lors de leur réception en banque.

5.3 – Dépenses réalisées sur recettes et financements locaux³

Les dépenses réalisées sur recettes et financements locaux sur certains programmes concernés s'élèvent à 35 836.65 euros et se décomposent comme suit :

³ Il n'est pas tenu compte ici des recettes et financements locaux enregistrés dans les comptabilités des partenaires (95 656 €).

Pays	Financements locaux	Recettes locales	Dépenses	
			s/financements locaux	s/recettes locales
Haïti				
Madagascar Rural		27 421		27 421
Ethiopie				
Malawi		5 160		5 160
Mozambique		204		204
Sierra Léone		2 242		2 242
Guinée		810		810
TOTAL		35 837		35 837
	35 837		35 837	

5.4 – Contributions volontaires en nature⁴

Les contributions volontaires en nature valorisées au prix du marché local, sont constituées comme suit :

- Dons en nature par des organismes locaux et Contribution des bénéficiaires	€ 977 589
--	-----------

5.5 – Montant total des salaires bruts annuels des trois personnes les mieux rémunérées

Le montant total des salaires bruts annuels des trois personnes les mieux rémunérées s'élève à 139 920.67 euros.

Par ailleurs, les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.

5.6 – Fiscalité

Inter Aide est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). Inter Aide organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

5.7 – Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emplois/Ressources (cf. pages 18 & 19)

5.8 – Autres informations

Les autres points prévus par le Code de Commerce, le Plan Comptable Général et le Règlement ANC 2018-06 sont non applicables ou non significatifs.

⁴ Il n'est pas tenu compte ici des contributions volontaires en nature des partenaires : 48 475 €

COMPTE de RESULTAT par ORIGINE et DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2023		Exercice 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	989 980	989 980	1 576 539	1 576 539
1.1 Cotisations sans contrepartie	90	90	240	240
1.2 Dons, legs et mécénat	989 890	989 890	1 576 299	1 576 299
- Dons manuels	270 774	270 774	196 530	196 530
- Legs, donations et assurance-vie	719 116	719 116	1 379 769	1 379 769
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-		-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 397 225		3 331 317	
2.1 Cotisations sans contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 365 772		3 324 209	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	31 453		7 108	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 716 295		4 565 683	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	808		70	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 561 869	1 176 258	3 662 727	1 279 942
TOTAL	13 666 177	2 166 238	13 136 336	2 856 481
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	7 988 681	989 980	9 215 618	1 680 223
1.1 Réalisées en France	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.1 Réalisées à l'étranger	7 988 681	989 980	9 215 618	1 680 223
- Actions réalisées par l'organisme	7 988 681	989 980	9 215 618	1 680 223
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		-		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-		-	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-		-	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 396 614		1 351 191	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- 3 118		311	
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 449		483	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	4 251 186	1 176 258	2 561 869	1 176 258
TOTAL	13 634 812	2 166 238	13 129 472	2 856 481
EXCEDENT OU DEFICIT	31 365	-	6 864	-

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	989 980	1 680 223	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	989 980	1 576 539
1.1 Réalisées en France	-	-	1.1 Cotisations sans contrepartie	90	240
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénat	989 890	1 576 299
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	270 774	196 530
1.1 Réalisées à l'étranger	989 980	1 680 223	- Legs, donations et assurance-vie	719 116	1 379 769
- Actions réalisées par l'organisme	989 980	1 680 223	- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	TOTAL DES RESSOURCES	989 980	1 576 539
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 176 258	1 279 942
TOTAL DES EMPLOIS	989 980	1 680 223	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	TOTAL	2 166 238	2 856 481
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 176 258	1 176 258	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
TOTAL	2 166 238	2 856 481	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

**Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger
pour l'exercice 2023**

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Allemagne	68 013
Belgique	104 310
Etats-Unis	334 440
Liechtenstein	509 491
Monaco	75 000
Suisse	541 323
TOTAL	1 632 576